

La Gazette

des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

18^{ème} année - N° 3085 - Mardi 23 Janvier 2018 - Prix : 200 Fc

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DES ATELIERS

Azali rend hommage à la délégation de Mayotte

Fermeture des ateliers thématiques des assises



ASSISES NATIONALES

L'opposition demande un report de la date des assises

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Janvier 2018

Lever du soleil:
05h 57mn
Coucher du soleil:
18h 39mn

Fadjr : 04h 44mn
Dhouhr : 12h 22mn
Ansr : 15h 55mn
Maghrib: 18h 43mn
Incha: 19h 57mn



SOCIÉTÉ

Le Sanduk de Nyambeni s'offre un bâtiment flambant neuf

L'institution de micro-finance Sanduk de Nyambeni a inauguré dimanche, son nouveau bâtiment. La cérémonie a été l'occasion de rendre publique la décision de la Banque Centrale des Comores d'agréer l'Union des Sanduk de Grande-Comore. Un agrément qui "ouvre de nouvelles perspectives d'évolution", à en croire Younoussa Ben Imani, le gouverneur de la Banque Centrale des Comores.

La ville de Nyambeni a inauguré dimanche le siège de son Sanduk, 9 ans après sa création. Cette localité de la région de Pimba dans le Mbadjini a fait un don de la parcelle où a été édifié le bâtiment, financé sur fonds propres à hauteur de 17, 9 millions de francs.

« Au départ, nous avions un petit local. Aujourd'hui, après tant d'efforts, on a ce joli bâtiment. On ne peut que s'en réjouir », s'est félicité le président de l'institution de micro-finance de Nyambeni.

Chakira Moegni, directeur exécutif de l'Union Régionale des Sanduk de la Grande-Comore (URGC), a salué à son tour l'engagement de la communauté de Nyambeni pour son "effort à



Inauguration du siège de Sanduk de Nyambeni

accompagner cette mutuelle" afin qu'elle puisse se développer et apporter les résultats escomptés.

Le 20 décembre dernier, la Banque Centrale des Comores a agréé, lors de son conseil d'administration, le réseau des Sanduk de Ngazidja. Une victoire et une reconnaissance qui réjouit le directeur exécutif de l'Union des Sanduk de Ngazidja.

« Avoir cet agrément, c'est une victoire pour tous les combats que

nous avons menés ensemble dans des circonstances souvent pénibles et une reconnaissance pour tous les sacrifices consentis et les efforts déployés parce que, après tout, seul le travail paie, poursuit-il. Nous avons arraché cette institution du fin fond de l'abîme et nous sommes fier du travail accompli!», a-t-il souligné.

Un succès que ne manquera pas de rappeler le gouverneur de la Banque Centrale: « L'agrément du

réseau ouvre de nouvelles perspectives d'évolution, de consolidation des acquis et de renforcement des capacités de ses agents, élus et managers. Il constitue en même temps un nouveau défi pour le réseau Sanduk de Ngazidja en termes de respect de la réglementation bancaire et prudentielle, notamment le respect du calendrier de remise des états déclaratifs, respect de l'ensemble des ratios prudentiels, de constitution de réserve obligatoire,

de mise en place de système de contrôle interne performant, de professionnalisation des différents acteurs, pour ne citer que ceux là », assure Younoussa Ben Imani. Le gouverneur dira également saluer les "efforts de la communauté de Gnambeni" pour avoir mis à disposition de leur Sanduk, un local répondant aux besoins de ses activités.

Chakira Moegni, dans son intervention, rappellera l'objectif premier de l'institution qui « consiste à fournir des services financiers de proximité aux populations exclues du système bancaire classique pour la simple raison que cet accès est synonyme de réduction de la vulnérabilité face aux aléas de la vie et permet de dynamiser les tissus économiques locaux par le démarrage ou l'accroissement d'activités génératrices de revenus et d'emplois ».

Le réseau des Sanduk de Ngazidja espère mettre en place le transfert d'argent dans les meilleurs délais et d'autres services encore adaptés à la demande et distribués de manière responsable aux populations ciblées. L'enjeu est donc aussi de favoriser l'inclusion financière au sens large.

Mohamed Youssouf

Appel à Candidatures

Le Groupe Scolaire Fundi Abdoulhamid recrute une infirmière d'état.

Termes de référence

L'infirmière scolaire est placée sous l'autorité hiérarchique du Chef d'Etablissement. Elle assure divers soins quotidiens aux élèves. Elle peut être confrontée aux accidents. Elle a aussi un rôle éducatif et d'écoute très important au sein de l'établissement. Elle doit disposer d'un tact et d'une intégrité morale irréprochables. Elle a un rôle de conseillère en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité auprès du Chef d'Etablissement.

Profil

- Infirmière ;
- Disponibilité à temps plein ;
- Expérience ≥ 3 ans de service ;
- Avoir exercé ou effectué un stage dans un service de pédiatrie.

Pièces à fournir

- Diplôme d'Etat d'infirmière
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copie de la carte nationale d'identité.
- Copie de l'extrait d'acte de naissance
- Certificat de résidence

Adresse : G.S.F.A, Route de la République Populaire de Chine
B.P. : 1175 Hamramba – Moroni
Tél. : 364 86 83 - 363 18 64

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

Vice – présidence en Charge du Ministère
des Transports, des Postes Et
Télécommunications, des Technologies de
l'information et de la Communication



جمهورية القمر المتحدة
وحدة – تضامن – تنمية

نيابة الرئاسة المكلفة بوزارة النقل،
البريد و الاتصالات وتشجيع
التكنولوجيا الحديثة و المعلومات

AGENCE NATIONALE DES AFFAIRES MARITIMES

COMMUNIQUE

L'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM) annonce l'ouverture de l'appel à candidature aux bourses de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) au titre de l'année académique 2018-2019. Ces formations sont ouvertes aussi bien aux étudiants qu'aux professionnels. Et elles seront dispensées dans les **Universités suivantes** :

- Université Maritime Mondiale de MELMÔ, en Suède ;
- Institut international de Droit Maritime de Malte (IMLI) ; et
- Académie Maritime d'Alexandrie, en Egypte.

Les formations concernent :

1. L'Administration Maritime ;
2. Gestion des Energies Maritimes ;
3. La Gestion des ports ;
4. La Gouvernance des Océans ;
5. La Sécurité et l'environnement maritime ;
6. La Logistique et la gestion des compagnies maritimes ;
7. Le Droit maritime et politique ;

Les candidats à ces bourses doivent satisfaire les conditions suivantes :

- Pour l'Académie Maritime d'Alexandrie, avoir un BAC scientifique.
- Pour les autres Universités : disposer

d'une licence et d'une bonne maîtrise de l'anglais.

Pour les professionnels, avoir cinq années d'expérience dans les domaines similaires aux formations susmentionnées et une bonne connaissance de l'anglais.

Toutes les informations sont à télécharger sur le site suivant : www.wmu.se/mphil-international-maritime-law-and-ocean-policy pour l'Université de Malmö, en suède, et www.imli.org pour l'Institut international de Droit Maritime de l'OMI (IMLI) de Malte.

Les candidats intéressés et satisfaisant les conditions susmentionnées sont invités à se rendre sur les sites sus évoqués.

Pour de plus amples informations, adressez-vous à l'Agence Nationale des Affaires Maritimes sis à l'Ancien Bâtiment Air Comores, Vice-présidence en Charge du Ministre des Transports.

La date limite pour les inscriptions est fixée pour le 15 mars 2018.

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DES ATELIERS

Azali rend hommage à la délégation de Mayotte

Le président de la République a rendu un hommage appuyé à la délégation de Mayotte qui a participé aux travaux des ateliers préparatoires de l'assemblée prévue pour le 5 février prochain. Des travaux qui ont été clôturés hier soir et dont l'expert en chef a fait la synthèse des débats des tenus du 20 au 22 janvier.

Après trois jours de débats contradictoires comme l'a si bien évoqué Dr Abdou Elwahab Msa Bacar, un des experts locaux mobilisés, le comité de pilotage des assises nationales a procédé à la fermeture des travaux devant préparer l'assemblée convoquée pour

le 5 février par le président de la République. Une occasion pour le chef de l'État de rendre un hommage appuyé à la délégation de Mayotte qui a participé au 5ème axe justement, consacré à la question de l'île comorienne de Mayotte.

« Permettez-moi de décerner une mention spéciale pour la délégation venue de Mayotte. Certes négocier avec les français et nos frères de Mayotte est nécessaire. Mais il ne fallait pas qu'on oublie la communauté internationale », a déclaré le président Azali Assoumani, reconnaissant qu'il y a eu des erreurs et qu'il est temps de rectifier le tir. « Il est vrai que des mahorais qui sont restés dans les autres îles faisaient par-

tie des gouvernements. Mais on n'a jamais eu l'occasion de s'asseoir avec ceux qui sont restés à Mayotte pour discuter ensemble », a-t-il ajouté.

Pour lui, la participation de cette délégation est un pas positif qui augure des bonnes perspectives sur cette question. Le président de la République voudrait semble-t-il comprendre que c'est une question politique qui fait blocage mais pour le reste, les mahorais comme leurs frères des autres îles, partagent ensemble que ce soit les us et coutumes, les célébrations de la naissance du Prophète ou les manifestations des confréries. « A Mayotte, il n'est pas rare d'aborder quelqu'un comme ça et de dire qu'il vient de Oichili, de Sima

ou de Bambao. Cela montre que l'unité est intacte dans l'île », a-t-il démontré.

« Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère calme », dira Me Said Larifou porte parole du Cpan et maître de cérémonie. « Nous étions partis pour 40 personnes par atelier, nous sommes arrivés à 60 personnes. Ils sont tous présents ici, Mayotte, Anjouan, Mohéli et Ngazidja », a indiqué Ali M'sa l'expert en chef pour qui, s'ils sont arrivés à ce niveau, c'est grâce à l'implication effective du chef de l'État. « Nous ne sommes pas venus aujourd'hui faire le procès de quiconque, mais justement chercher le mal qui nous ronge. Pourquoi nous ne pou-

vons pas faire comme ce qui se fait à l'île Maurice, Tanzanie ou Kenya, en Éthiopie. C'est le sens de notre présence ici aujourd'hui », a-t-il soutenu. « M. le président nous avons travaillé sur 15 thèmes qui relatent toute la vie économique, politique, institutionnelle et sociale de ce pays », a-t-il indiqué.

L'expert en chef assure qu'après le document préparant les travaux, un autre va être remis au chef de l'État pour l'assemblée des assises nationales. Cet économiste de formation qui a fait une synthèse des travaux des 15 ateliers tenus durant trois jours. Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions.

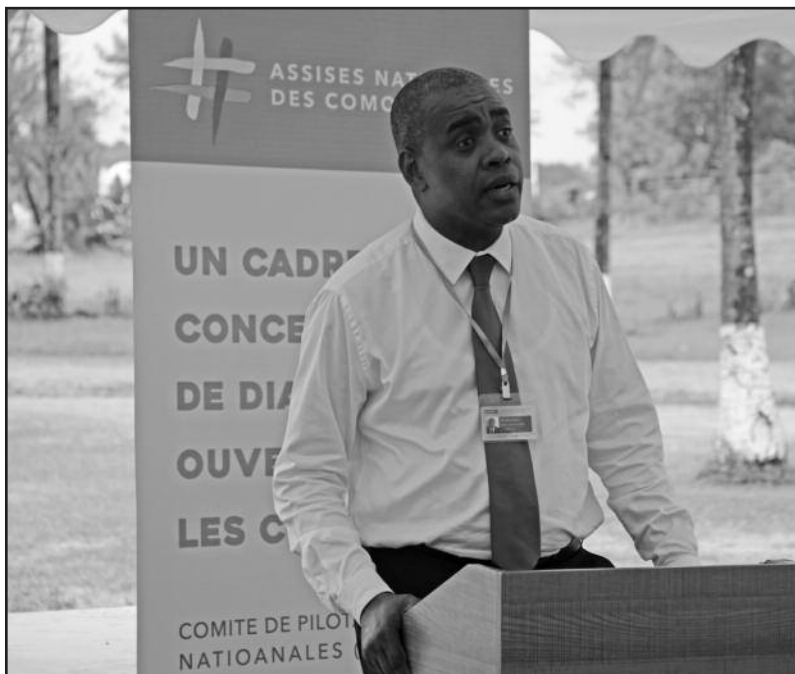
Maoulida Mbaé

ASSISES NATIONALES

Le CPAN "satisfait" de ses trois jours d'ateliers

Les ateliers des assises nationales ont démarré depuis samedi. Le porte-parole du Comité de Pilotage des Assises Nationales se dit satisfait, la population ayant répondu massivement à l'appel qu'ils avaient lancé et surtout sur la tenue des travaux qui se dérouleraient dans de bonnes conditions.

Les ateliers thématiques des Assises nationales ont été clôturés hier lundi. Ils étaient plus de 600 personnes à prendre part à ces tables rondes préliminaires des assises nationales, qui ont démarré depuis samedi. Des séances qui se sont déroulées dans de bonnes conditions à en croire le porte-parole du Comité de Pilotage des Assises Nationales (Cpan). « Il y a eu la participation des personnes inscrites et même plus. La tendance, le jour de l'ouverture et celle dessinée samedi, est confirmée ce dimanche.



L'engouement populaire est une réalité. On peut dire que les Comoriens sont au rendez vous », déclare Said Larifou, porte-parole

du CPAN.

Au niveau matériel et logistique, ce dernier explique que « tout est calé », même si la forte participation

de la population présente un travail en plus. « Initialement, nous avions prévu 40 participants dans chaque atelier. Mais on était obligé d'aller jusqu'à 50 personnes. Et cela a causé des retards car on était obligé de revoir le matériel pour pouvoir être au rendez-vous », poursuit-il. Pour ce qui est des thématiques, les experts et assistants se disent satisfaits du nombre de participants, de la qualité des débats et mais aussi de leurs contributions. « Pour nous, c'est un vif succès et on le dit avec modestie », avance le porte-parole du CPAN. Pendant 3 jours, les participants ont travaillé différents thèmes afin d'avoir un aperçu de ce qui va se faire lors des assises nationales prévues du 5 au 12 février prochain.

« Déjà, nous commençons à avoir des échos en ce qui concerne les débats des ateliers. Les experts et intervenants se disent satisfaits de la qualité des débats mais aussi des contributions apportées. On sent une

certaine fierté par rapport à ce qu'ils ont fait », dit-il, avant d'ajouter que « ce qui a été fait servira de leçons pour les assises pour que ces dernières soient un succès ». Le porte-parole du CPAN appelle les intellectuels du pays à se joindre à eux afin de se réunir et faire développer le pays. « Aux intellectuels qui restent dans les réseaux sociaux et disent du mal du pays: il est temps qu'on s'unisse et qu'on parle le même langage, et que chacun apporte sa contribution pour le développement de notre pays », conclut-il.

Mohamed Youssouf

ASSISES NATIONALES

L'opposition demande un report de la date des assises

Les partis d'opposition ont demandé au président de la République de repousser, encore une fois, la date de la tenue des assises, ceci disent-ils afin de trouver un consensus national. Pour Said Larifou, porte-parole du CPAN, cette demande témoigne bien de l'intérêt que porte l'opposition pour les assises.

Des députés et des représentants des partis de l'opposition se trouvaient à Anjouan dans un grand rassemblement pour dénoncer une fois de plus, les assises nationales, qu'ils jugent non inclusives. A l'issue de cette rencon-

tre, l'opposition a émis le souhait de voir les assises repoussées à une date ultérieure, pour, disent-ils, trouver un consensus national qui leur permettra de prendre part à ce grand rendez-vous.

Une demande qui n'a pas laissé indifférent le porte-parole du Comité de Pilotage des Assises Nationales (CPAN) qui parle "d'intérêt de l'opposition" pour ce grand rendez-vous de la nation comorienne. « L'opposition veut qu'on repousse les dates des assises nationales. Cela montre qu'ils sont intéressés. Et contrairement à ce qu'ils disaient, ce ne sont pas des journées pour le gouvernement mais pour

l'ensemble de la population », assure Said Larifou. Ce dernier rappelle que les portes sont toujours ouvertes à l'opposition pour d'éventuelles négociations.

« Ils parlent de consensus national. C'est ce qu'on souhaite et ce sont des négociations qui peuvent se faire », poursuit-il. Dans leur appel, les partis de l'opposition ont demandé que les assises soient repoussées de deux semaines. Une demande

pour laquelle le porte-parole du CPAN n'était pas en mesure de prendre une décision devant la presse. « Pour ce qui est de la date, c'est au chef de l'Etat d'en décider », lance-il, avant de préciser que « nous, ce qu'on demande, c'est de nous unir et travailler pour tracer l'avenir de notre pays ».

Mohamed Youssouf

**l'abonnement
à La GAZETTE tellement plus simple
Contact 322 76 45 ou 334 33 79**

La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication et
Rédacteur en chef
 Elhad Said Omar
Rédaction
 A. Mmagaza
 Maoulida Mbaé
 Al-hamdi Abdillah
 Mohamed Youssouf
 M.I.M Abdou
 Toufé Maecha
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Secrétaire de rédaction
 Sanaa Chouzour
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Rahamatouallah Youssouf
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Formation de 80 agents de l'éducation et de la FOP

Un atelier sur le renforcement des capacités a démarré hier, à Moroni. Plus de 80 agents de la fonction publique et de l'éducation de Ngazidja bénéficieront d'une formation modulaire qui sera axée sur la communication administrative, la gestion des ressources humaines, l'initiation à l'exploitation des données statistiques et la planification. A en croire le commissaire à l'éducation de Ngazidja, il s'agit d'un long travail entrepris entre lui, l'Université des Comores (Sufop) et le projet PrePEEC.



Formation de 80 agents de l'éducation et la FOP

Renforcer les capacités des agents de l'administration de Ngazidja, c'est la mission que s'est donnée l'Exécutif de l'île. Depuis hier, des formations sont prodiguées à 80 agents de la Fonction publique et de l'éducation; des formations qui dureront deux semaines. Une idée initiée par le commissariat à l'éducation nationale, en partenariat avec l'Université des Comores, représentée par le SUFOP, et le projet PREPEEC avec une enveloppe de 4 800 000 francs comoriens.

« Je suis convaincu que le personnel administratif suivra avec beaucoup d'intérêt ces formations susceptibles de renforcer leurs compétences en matière administrative et financière », explique le commissaire à l'éducation, Housseine qui promet d'autres sessions dans les jours à venir pour le personnel de son département.

Son homologue de la fonction

publique de Ngazidja s'est réjoui aussi de la tenue de ces ateliers. « Ceci n'est qu'un début car avec le partenariat interne et avec les autres institutions universitaire, administrative, (...) nous comptons continuer l'activité de renforcement des capacités de notre personnel administratif », a-t-il confié.

Le commissaire a saisi l'occasion pour saluer le projet PREPEEC

(financé par l'Union Européenne) pour son important accompagnement financier « qui va nous permettre de répondre aux attentes de l'exécutif de Ngazidja, plus particulièrement celui du Gouverneur Hamadi ».

Ibnou M. Abdou

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE

Maître YOUSOUF Anoir, Huissier de justice à Moroni Tel 325 81 82 sufanoir@yahoo.fr

REP:00341/17/HJM

L'an deux mil dix-sept Et le Mercredi 06 décembre

A LA REQUETE DE :

La société Anonyme Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC- COMORES) "dont le siège social est à Moroni - Place de France, représentée par son Directeur Général Monsieur Louis Marcel GERVINET, demeurant à Moroni, ayant pour conseil Maître MZE AZAD, avocat à la Cour, lequel fait éléction de domicile en tant que besoin seulement à mon cabinet celui de son avocat lesquels sont constitués sur le présent commandement et ses suites et/ou devront notifier les actes d'oppositions au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la présente procédure conformément aux Articles 254 et suivants de l'AU de l'OHADA sur le recouvrement et voies d'exécution;

J'ai, Maître YOUSOUF Anoir, huissier de justice à Moroni Dar Saada maison RIDJALI et y demeurant, Tel 325 81 82, soussigné :

SIGNIFIE ET LAISSE COPIE A :

Madame BARWANE NOUROU SOIBAHA, demeurant à Moroni sur l'enseigne « SAYA NDJEMA » ; Ou étant à MORONI DJIVANI dans son domicile ; Et parlant à sa personne qui reçoit copie, De la grosse dûment en forme exécutoire d'un arrêt N°45/14 du 13/08/2014, rendu par la Cour d'Appel de Moroni, statuant en matière civile et en premier ressort.

AUX TERMES DUDIT ARRET

Statuant publiquement contradictoirement en matière commerciale et en dernier ressort. La Cour, après avoir délibéré conformément à la loi ; Reçoit la déclaration d'appel de Mme Barwane Nourou Soibaha ; Reforme le jugement n°05/09 du 26/01/2009; Condamne Mme Barwane Nourou Soibaha à payer la somme de 64.720.539 FC; Mets les dépens à la charge des appelants ; Ainsi jugé et prononcé en audience civile les jour, mois et an que dessus et la minute du présent jugement a été signé par la première Présidente et Greffier en Chef;

Et à même requête, demeure et éléction de domicile que dessus ; J'ai Maître YOUSOUF Anoir, de justice à Moroni-Dar Saanda maison RIDJALI, et y demeurant. Tel. 325 81 82, soussigné ; Et en vertu de ladite grosse, fait commandement en application des articles 254 et suivants de l'acte uniforme portant organisation des procédures de recouvrement et des voies d'exécutions (OHADA), à Madame BARWANE NOUROU SOIBAHA, demeurant à Moroni sur l'enseigne «SAYA NDJEMA» DANS LES VINGT JOURS (20 jours) suivant la signification du présent acte de payer à la requérante (BIC) ou à moi Huissier de Justice porteur des pièces ayant charge et pouvoir de recevoir et de donner bonne et valable quittance les sommes suivantes :

En principal : 64.720.539FC

Droit d'enregistrement : 2 695 922 FC
Signification commandement de payer : 52 000 FC
Coût du présent acte : 52.000 FC
Droit proportionnel 10% : 6.472.053 FC
TOTAL SAUF MEMOIRE: 73.992.514.9 FC (Soixante-treize millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quatorze virgule neuf francs comoriens) ; Sans préjudice de tous autres dus, intérêts et frais, le tout en dernier ou quittance valable ; L'avertissant que faute de paiement dans le délai fixé ci-dessus, il y sera contraint par toutes les voies et moyens de droits ;

Le présent COMMANDEMENT pourra être publié au Service de la Conservation de la Propriété Foncière et des Affaires Domaniales de Moroni, pour valoir saisie réelle à partir de la publication et que cette portera sur le suivant

-DESIGNATION DES PROPRIETES-

Une hypothèque de la propriété dite « ZILIA-MADJOU » sise à Zilimadjou-Moroni ayant une contenance déclarée légalement de : Deux Hectares Douze Ares Quarante Centiares (2H 12A 40Ca) a été demandée en immatriculation Mr Hassan EL-BARWAN en qualité de propriétaire suivant réquisition N°341-DLA déposé à la conservation foncière de Moroni le 21/03/1983 dépôt vol 02 N°144 Pour assurer et garantir le remboursement de ses créances, Madame BARWANE NOU-

ROU SOIBAHA, demeurant à Moroni sur l'enseigne « SAYA NDJEMA» affecte les hypothèques ci-dessus désignés au 1er rang (voir les 4 certificats d'immatriculations et de situation juridiques) - lui déclarant en outre que l'expropriation des biens ci-dessus désignés seront poursuivi devant Maître MOHAMMED ASSOUMANI ABDALLAH notaire à Moroni, demeurant à MGOUDJOU près El Maarouf, dûment assermenté devant la Cour d'Appel de Moroni, et sous les diligentes de Me MZE AZAD, Avocat constitué.

SOUS TOUTES RESERVES :

A ce qu'elle en ignore.

Et je lui ai, étant et parlant comme dessus, laissé copie de l'acte conformément à la loi à chacune des parties .Le coût du présent acte est de : cinquante-deux mille francs comoriens ;

BORDEREAU DE COMMUNICATION DES PIECES

TITRE EXECUTOIRES

Jugement N°05/09 du 26/01/2009 rendu par le Tribunal de Première Instance de M. Grosse en formule exécutoire en date du 23/11/2012
Copie de la signification du jugement N°05/09 du 26/01/2009
Copie des certificats d'immatriculation et de situation juridique.
Arrêt n°45/14 du 13/08/2014
Grosse en formule exécutoire en date du 05/09/2015

HABARI ZA UDUNGA

Le seul consensus réel

Aujourd’hui le citoyen lambda a le plus grand mal à se retrouver dans le débat politique. Entre les partisans des assises et toute la cohorte de personnalités se disant opposés sans être totalement contre il y a de quoi avoir mal au crâne. Comme nous l’écrivons souvent, l’on arrive au pouvoir par un concours de circonstances. On constate en effet que la plupart des présidents que nous avons eus, ne faisaient pas partie des personnalités du monde politique qui visaient la tête de l’Etat.

En l’occurrence Papa Djo qui étaient à la retraite, Azali dans une caserne, Sambu dans une mosquée, Ikililou dans une pharmacie. Les politiciens « professionnels » se sont mis des bâtons dans les roues et se sont neutralisés ou laissé passer des apprentis politiciens au devant de la scène. Il semble qu’un certains nombre de situations que nous avons vécues auraient, peut-être, pu être évitées notamment dans la gouvernance de l’Etat de droit. C’est ainsi que l’on assiste au développement du phénomène de la marginalisation croissante de nos hommes politiques.

Aujourd’hui encore, les îles de la lune ne savent plus à quelle mosquée se vouer. La multiplication exponentielle de personnes se déclarant politiciens dans des îles minuscules montre encore une fois que nous sommes encore loin de sortir de l’ornière. Ceux qui prennent du recul pour appréhender les événements sont considérés comme des inconséquents.

La politique sous les cocotiers semble être devenue quelque chose d’insaisissable quand on voit la façon dont le microcosme peaufine ses jeux d’alliance sur la base de coalition de bas-étage et de considérations de cuisine locale. Les grands slogans dont on nous rabat les oreilles en dehors de périodes électorales sont loin des discours ambiants. Les partis politiques

sont devenus le reflet de clubs entre gens de bonne compagnie.

Finalement, nous nous retrouvons dans ce que nous écrivons depuis des lustres : Le microcosme étant devenu le cadre où les différents leaders s’interdisent mutuellement toute expression d’une quelconque originalité ou d’une quelconque combativité. On se frotte les mains devant l’inconsistance du régime, tout en veillant à ce qu’aucun partenaire ne parvienne à bien se positionner en vue d’échéances inévitables.

Finalement, on se surprend à noter que le seul consensus réel de notre classe politique consiste d’une part à se partager le pays en autant de portions congrues et d’autre part, à glisser des peaux de bananes vers l’autre pour lui donner des coups de gourdin à l’occasion et tant pis pour ceux qui croyaient révolu le temps des sultans batailleurs !

Mmagaza

VOL AU SANDUK DE NIOUMADZAHA

Les présumés auteurs du vol arrêtés

Les présumés auteurs du vol au Sanduk de Nioumadzaha Bambao ont été arrêtés, le week-end. Il s’agirait des petits frères de la gérante qui se seraient servis de la clé pour ouvrir le coffre-fort qui contenait plus de 9 millions de nos francs et de l’or.

Il aura fallu deux semaines aux enquêteurs pour retrouver les présumés auteurs du vol survenu au Sanduk de Nioumadzaha Bambao. Le week-end dernier, la gendarmerie a arrêté deux jeunes hommes de moins de 25 ans qui seraient impliqués dans l’affaire. L’un d’eux est le petit frère de la gérante, laquelle est maintenue en détention et dont la clé a servi pour ouvrir le coffre-fort protégé également par un code de sécurité que les malfrats ont pu se procurer l’on ne sait par qui. L’autre présumé est le demi-frère de la gérante. Ce dernier, sous les supplices corporelles des gendarmes, a restitué la somme de 1 million de francs, plus 750 euros, selon un enquêteur.

Pour rappel, lundi 8 janvier, la gérante se rend, comme à l’accoutumée, sur son lieu de travail. Devant les locaux du Sanduk, elle

constate qu’elle n’a pas ses clés sur elle. Croyant les avoir perdues, elle contacte sa collègue-la caissière-et emprunte le double du trousseau.

Mais quelle n’a été sa surprise quand elle a découvert le coffre-fort vide. On parlait au début de l’affaire de 9 millions volatilisés, sans compter l’or dont la valeur n’est toujours pas connue. Mais un des enquêteurs avance un montant à deux chiffres : 11 millions. Depuis, la gérante et l’agent de crédit sont maintenus en détention à la maison d’arrêt de Moroni.

L’enquête se poursuit. Un des enquêteurs nous affirme que la gérante, qui fut un temps prise par des festivités traditionnelles, avait confié le code de sécurité du coffre-fort à l’agent de crédit pour s’assurer du fonctionnement régulier de l’établissement de microfinance. Qui a refilé le code de sécurité aux malfrats ? Tel est l’énigme qui reste à résoudre pour les enquêteurs. Les limiers sont à la trousse d’un troisième suspect auteur qui aurait avec lui l’or dérobé.

Toufé Maecha

SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS D’UNE SAISIS IMMOBILIERE

Maitre Zahara Soilih Huissier de Justice Moroni, BP 2513 Tel: 335 40 36

REP N° : 68/17/HJM
L’an deux mil dix- sept et le 23 novembre

A LA REQUETE DE :

La Société Anonyme Banque pour l’Industrie et le Commerce (BIC-COMORES) dont le siège social est à Moroni-place de France, représenté par son directeur Général Monsieur Louis Marcel GERVINET, demeurant à Moroni, ayant pour conseil Maitre YOUSSEF MSA, avocat à la cour, laquelle fait élection de domicile entant que besoin seulement à mon cabinet celui de son avocat lesquels sont constitués sur le présent commandement et ses suites et/ou devront notifier les actes d’oppositions au commandement, offre réelles et toutes significations relatives à la procédure conformément aux articles 254 et suivants de l’UA de l’OHADA sur le recouvrement et voies d’exécution ;

J’ai, Maitre Zahara Soilih Huissier de justice à Moroni et y demeurant, soussigné :

SIGNIFIE ET LAISSE COPIE A :

Monsieur Ahmed MHOUSSINE, Gérant et caution Hypothécaire de CONCEPT ELECTRONIQUE, Itsandra-Mdjini, demeurant à Itsandra- Mdjini ;

Ou étant à mon Etude, après l’avoir eu au téléphone ; Et parlant à sa personne qui accepte de recevoir copie, De la grosse dûment en forme exécutoire d’un arrêt n°46/15 du 09 Septembre 2015 rendu par la cour d’appel de Moroni, statuant en matière civile et en dernier ressort.

AGISSANT EN VERTU D’UNE GROSSE REVETUS DE LA FORMULE EXECUTOIRE d’un arrêt n°46/15 du 09 Septembre 2015 rendu par la cour d’appel de Moroni statuant en matière civile et en dernier ressort ;

Vu le contrat de prêt passé entre la BIC-Comores et Monsieur AHMED MHOUSSINE,

Vu le certificat d’immatriculation et affectation hypothécaire de la propriété « SARAF » sise à Itsandra Mdjini d’une contenance de 11 A 88 CA Ref N° 889- DLA du 17/04/2004, inscrit par le conservateur foncier le 14/12/2017 sous le N° 300;

Vu les lettres de mise en demeure en date respective du 06/12/2005et 07/12/2005 signé par la BIC-Comores et adressée à Monsieur AHMED MHOUSSINE.

Vu la lettre de clôture juridique N/Réf.: CJ/210 278, en date du 01/03/2006.

Vu le pouvoir spécial signé le 22 Novembre 2017, par Monsieur Louis Marcel GERVINET, Directeur Général de la BIC-COMORES donnant mandat à l’Etude de Maître ZAHARA SOILIH , Huissiers de Justices à Moroni B.P 2513 Moroni, à cet effet de réaliser l’ hypothèque souscrite sur la propriété «SARAF », en garantie de remboursement d’un crédit consenti par ladite banque à Monsieur AHMED MHOUSSINE.

Vu le caractère certain, liquide et exigible de la créance ;

MOI, Maître ZAHARA SOILIH, huissiers de Justice à Moroni;

AU TERMES DUDIT ARRET

Statuant publiquement, contradictoirement en matière civile et en dernière ressort.

La cour d’appel après avoir délibéré conformément à la loi,

-Reçoit l’appel interjeté par Maître Youssouf Ibn ISMAEL ATTICKI, conseil d’Ahmed MHOUSSINE ;

-Confirme le jugement n°12/10 du 26/07 /10 ;

-Condamne Monsieur Ahmed MHOUSSINE aux dépens ;

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus ;

J’ai, Maitre ZAHARA SOILIH Huissier de justice à Moroni et y demeurant, tel 335 40 36 soussigné;

Et en vertu de la dite grosse, fait commandement en application des articles 254 et suivant de l’acte Uniforme portant organisation des procédures de recouvrement et des voies d’exécutions (OHADA), à Monsieur Ahmed MHOUSSINE, demeurant à Itsandra Mdjini DANS LES VINGT JOURS (20jours) suivant la signification du présent acte de payer à la requérante (BIC) ou à moi Huissier de justice porteur de pièce ayant charge et pouvoir de recevoir et de donner bonne et valable quittance les sommes suivantes :

En principal : 18.827.447FC
Droit proportionnel : 1.882.744, 7FC
Dépens : 1.253.200FC
Signification commandement aux fins d’une saisie immobilière: 52 000FC
Coût du présent acte : 52 000FC

TOTAL SAUF MEMOIRE : 22.067.391,7FC
(Vingt-deux millions soixante-sept mille trois cent quatre-vingt onze francs comoriens et sept centime) ; Sans préjudice de tout autre dus, intérêt et frais, le tout en dernier ou quittance valable ;

L’avertissant que faute de paiement dans le délai fixé ci-dessus, il y sera contraint par toutes les voies et moyens de droits ;

Le présent COMMANDEMENT pourra être publié au service de la conservation de la Propriété Foncière et des Affaires Domaniales de Moroni, pour valoir saisie réelle à partir de la publication ;

DESIGNATION DE LA PROPRIETE

Une hypothèque de la propriété dite «SARAFI » sise à Itsandra Mdjini ayant une contenance déclarée légalement de : Onze Ares Quatre-vingt huit Centiares (11 A 88 CA) a été demandée en immatriculation Mr Ahmed MHOUSSINE en qualité de propriétaire

e suivant réquisition N° 889- DLA du 17/04/2004, inscrit par le conservateur foncier le 12/01/2005

Pour assurer et garantir le rem-

boursement de ses créances, Mr Ahmed MHOUSSINE, demeurant à Itsandra-Mdjini affecte l’hypothèque ci-dessus désignés au 1er rang (voir le certificat d’immatriculation et de situation juridique)- lui déclarant en outre que l’expropriation de bien ci-dessus désigné sera poursuivi devant Maitre (nom du notaire à Moroni), dûment assermenté devant la cour d’Appel de Moroni, et sous les diligentes de Me YOUSSEF MSA, Avocat constitué.

SOUS TOUTES RESERVES

En ce qu’elle n’en ignore et je lui ai où étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent acte à chacune des parties, conformément à la loi le cout est de cinquante deux mille francs Comoriens ;

BORDEREAU DE COMMUNICATION DES PIECES

-Jugement N°12/10 du 26/07/10 rendu par le tribunal de première instance de Moroni.
Signification du jugement N°12/10 DU 26/07/2010
-Arrêt N°46/15 du 09/09/15 rendu par la Cour d’Appel de Moroni.
Grosse en formule exécutoire en date du 13/02/16.
Copie de la signification de l’arrêt N° 46/15
-Copie de la signification commandement aux fin d’une saisie mobilière en date du 23/11/17 enregistré au service foncière le 14/12 /17 sous le N°300
-Copie du certificat d’immatriculation et de situation juridique.

FOOTBALL : COUPE BONBON DJEMA, ÉDITION 2018

Azali dribble les filets et marque le 4e but

Le tournoi de l'Union Sportive de Zilimadju, alias Bonbon Djema, qui se déroule au stade de Moroni, bat son plein. En écrasant la Jeunesse Athlétique Club de Mitsoudje (Jacm) le week-end à Moroni (4-1), Enfants des Comores de Vouvouni a parfait le cadrage des demi-finales. Les bourreaux de Hambou sont les opportunistes Adifa Hassan (59e), Assade Ali (70e) et Azali Bacar (86e et 93e). Avec 8 buts au compteur, Ngaya de Mde et Enfants des Comores s'avèrent les prétendants les plus pulvérisateurs. Et ironie du sort, ces frères rivaux se confrontent en demi-finale.

Le stade de Moroni anime le tournoi amical de Bonbon Djema. En atomisant les ambitions de Jacm de Mitsoudje, Enfants des Comores de Vouvouni rejoint les trois prétendants demi-finalistes. Pourtant pendant la 1ère période, les deux adversaires s'étaient neutralisés par le score nul et vierge (0-0), malgré des actions offensives dangereuses. C'est au retour des vestiaires que les Vouvouniens, bien ré-oxygénés, écrasent Jacm avec une grande aisance. La cascade de buts a commencé à la 59e minute, suite à une frappe enroulée de 20 mètres réali-



sée par Adifa Hassan (1-0). Le but enflamme le stade et dissipe le suspense. Le rythme engagé continue de déséquilibrer les joueurs de Jacm.

Azali dribble les filets

Onze minutes plus tard, un centre millimétré permet à Azali Bacar d'aggraver le score par un coup de tête lobé (3-0). Enfin, aux temps additionnels, le même Azali met fin

au festival de buts des siens. Par un exploit individuel, il élimine trois défenseurs, trompe le gardien de but Issa Madi, dribble les filets et marque le 4e but. Et peu de temps après, Jacm réduit le score par Moustakim (94e, 4-1). Chacun des adversaires qualifiés aux demi-finales attend l'autre de pieds fermes. Les prétendants les plus pulvérisateurs (Ngaya et Enfants des Comores) alignent des attaquants habiles et réalistes. Ils ont dans leur

compteur 8 buts marqués et juste 2, encaissés. L'ironie du sort, ces frères rivaux se confrontent en demi-finale.

Bm Gondet

A/ Résultats des ¼ finales
Bonbon Djema # Twamaya:3-2
Ngaya # Uss : 4-1
Étoile des Comores # Aventure : 0-1
Enfants des Comores # Jacm : 4-1

B/ Calendrier des 1/2 finales
(Janvier 2018, vers 15h 00)

Mercredi 24 :
Bonbon Djema # Aventure
Jeudi 25 :
Ngaya # Enfants des Comores

C/ Finale :
Dimanche 28 (toujours à Moroni)

Nos points de vente

- Nassib Itsandra
- Nassib volovolo
- Nassib Bacha
- Nassib Kalfane
- Gare du nord
- Chez Kamardine Matelec
- Wadaane coulé
- Hadoudja chez Soroda
- Hadoudja chez Nadi
- Pâtisserie Pain Soleil
- Magoudjou
- Au paradis du livre
- Mag Mrket
- Station Filling
- Librairie A la Page
- Nouveauté
- Bus Place de France
- Karthala chez Tati
- Magasin Mzé Cheik Gobadjou
- Café de la Médine Badjanani
- Said Bacar Djomani



Moroni, le 19 Janvier 2018
Dossier Ref. No: OPS/HRM/2018/009

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) à Moroni se propose de recruter une personne pour un poste temporaire dont les détails sont fournis ci-dessous.

Titre :Assistant
Programme(Femme/Homme)
Niveau : GS5
Type de contrat : Temporaire
Durée du contrat : 5 mois (remplacement de congé maternité)
Lieu d'affectation : Moroni
Date d'annonce : 22 janvier 2018
Date de clôture : 15 février 2018
VN No.: OPS/HRM/2018/009

Date limite pour le dépôt des candidatures en ligne (via internet): 15 février 2018 à 23h55.

Pour plus d'information et pour postuler : merci cliquer sur le lien ci-dessous : <http://jobs.unicef.org/cw/en-us/job/510327?1ApplicationSubSourceID=>

Sommaire

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (l'UNICEF) offre un environnement de travail idéal à toute personne passionnée et engagée pour la cause des enfants.

Si vous êtes jeune, dynamique, ambitieux, et souhaitez intégrer la plus grande Agence des Nations qui œuvre pour le bien-

être des enfants, le Bureau de l'UNICEF à Moroni aux Comores vous offre une meilleure opportunité. Alors, n'attendez pas : faites nous parvenir votre candidature dès aujourd'hui.

1. Description

Sous la supervision générale de la Représentante Adjointe / Chef de la Section Survie et Développement de l'Enfant, le/la titulaire devra fournir des services de conduite fiables et sûrs, en assurant les plus hauts standards de professionnalisme, de discrétion, d'intégrité, de sens des responsabilités, tout en veillant au respect des règles de conduite et réglementations locales.

L'intéressé (e) devra démontrer une approche axée sur le client, un sens élevé de la responsabilité, la courtoisie, le tact et la capacité de travailler dans un environnement multiculturel.

2. Principalestâches et Responsabilités

Confère lien suivant:<http://jobs.unicef.org/cw/en-us/job/510327?1ApplicationSubSourceID=>

3. Profil, Qualifications et Compétences Requises :

- a) Être de nationalité comorienne ;
- b) Être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires en finance et/ougestion administrative, de préférence complétées par une formation supérieure en gestion des affaires, comptabilité ou dans un domaine équivalent ;
- c) Avoir une expérience professionnelle de quatre (4) années minimum dans les domaines de l'administration, de la gestion des projets ou gestion financière. Avoir une expérience du système des Nations Unies serait un atout ;
- d) Être capable d'entretenir des relations de travail dans un esprit d'équipe ;
- e) Avoir de bonnes capacités d'analyse et de négociateur ;
- f) Avoir la maîtrise du français ainsi que des bonnes connaissances en anglais. Les aptitudes à écrire et s'exprimer en langue (s) locale (s) constitueront un atout.
- g) Avoir la capacité à exprimer les idées et les concepts oralement et par écrit d'une façon aussi claire et concise que possible ;
- h) Avoir la maîtrise des applications

de gestion de base (Microsoft Windows, Excel, Word, Powerpoint) ;
i) Avoir la capacité de travailler dans un environnement international et multiculturel.

Remarques:

- Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
- L'UNICEF est un environnement non-fumeur.

Les personnes intéressées doivent impérativement déposer leur candidature via internet à partir du lien ci-dessous : <http://jobs.unicef.org/cw/en-us/job/510327?1ApplicationSubSourceID=>

NB: Date de clôture des candidatures: 15 février 2018 à 23H55

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour le test écrit et l'interview.

Fait à Moroni, le 19 Janvier 2018

LE CHEF DES OPERATIONS